18 Aout 1853

LETTRE PASTORALE
DE MONSEIGNEUR J. C. PRINCE,
ÉVÊQUE DE ST. HYACINTHE,
CONCERNANT SON ETABLISSEMENT EPISCOPAL.

JEAN CHARLES PRINCE,

PAR LA MISERICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT SIEGE APOSTOLIQUE,

EVEQUE DE ST. HYACINTHE, &C., &C.

Aux Fidèles de la Ville et de la Paroisse de St.-Hyacinthe, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous pouvons enfin, N. T. C. F., vous annoncer la détermination que Nous avons prise, concernant Notre établissement au milieu de vous.

Lorsque Nous arrivâmes en cette Ville et Paroisse, au mois de Novembre dernier, Nous n'avions qu'une pensée dans notre esprit et qu'un sentiment dans notre cœur; c'était de fixer, pour toujours, notre demeure auprès de cette Eglise, que vous aviez intention de nous donner, et que nous devions reconstruire ensemble, d'un commun accord. Cette espérance, que nous nourrissions tous, fut, comme vous savez, soudainement détruite par une des branches de la Législature Provinciale, celle du Conseil, qui rejeta le mesure législative qui devait nous autoriser à faire cette transaction. Dans notre position actuelle, il nous est donc impossible de passer aucun contrat légal, ainsi que nous l'avions en vue.

Pour obvier à ce pénible état de choses, et pour hâter la construction d'une Eglise qui vous est absolument nécessaire, Nous avons songé, pour notre part, à nous procurer un terrain aussi spacieux et aussi avantageusement situé que celui que la Paroisse de St. Hyacinthe nous offrait, et dont elle ne peut point, présentement, nous mettre en possession, afin de réaliser votre attente et d'exécuter notre projet.

En conséquence, N. T. C. F., (et nous vous l'annonçons avec bonheur), avec l'assistance de notre bienveillant Clergé et par l'extrême libéralité des Messieurs du Séminaire de cette Ville, Nous avons acquis le beau et bien commémoratif terrain du vieux Collége ou Séminaire, dans l'intention d'y fixer plus tard, notre propre demeure et d'y élever, avec l'aide de la

divine Providence et le concours de tous nos diocésains, une Eglise Cathédrale, qui, tout en faisant honneur à la Religion et au Nouveau Diocèse, puisse constamment servir non seulement aux Catholiques de cette Ville, mais également être à l'usage de tous les fidèles de cette Paroisse. Car notre détermination arrêtée, et notre désir bien sincère est, que tous profitent de nos travaux et que personne ne soit exclu de l'Eglise du premier Pasteur. C'est pour cela que, forcé d'ailleurs par les intentions du Souverain Pontife, d'entrer dans les limites de la Ville, Nous avons choisi le local le plus rapproché possible de l'église actuelle, de manière que le même cimetière puisse servir permanemment et que les vieilles bâtisses soient pareillement utilisées, jusqu'à ce que la Paroisse juge à propos d'en disposer autrement.

Dans cet ordre de choses, vous comprenez, N. T. C. F., qu'il n'est plus question de répartition légale, ni de cession de propriété de fabrique ; c'est tout simplement une entreprise de bonne volonté, une œuvre que chacun est libre de favoriser ou non et qui est laissée au zèle, comme aux moyens pécuniaires de chaque individu. C'est pour cela que nous recevrons les oboles du pauvre, comme les louis du riche ; parce que nous aurons besoin du support de tous ; mais nous ne ferons d'instance à personne ; parce que nous aimons, comme St. Paul l'écrivait aux Corinthiens, *que l'aumône soit faite non seulement sans contrainte, mais même*
2 Cor. IX, 7. *avec joie : Dieu aimant de semblables donateurs : hilarem enim datorem diligit Deus.* Alors, personne n'étant privé de prendre part à la bonne œuvre, personne non plus ne sera étranger à notre reconnaissance. Nous avons déjà, à signaler à la gratitude publique, comme à remercier au nom de la Religion, un des anciens et des plus respectables citoyens de cette Ville, qui a bien voulu, dès la veille de la Fête de St. Hyacinthe, nous faire une donation de £700, pour nous aider à commencer cette église Cathédrale, à la seule condition qu'elle fût construite dans les limites de la Ville. D'un autre côté, la grande majorité des citoyens est également venue de l'avant, et a déposé entre nos mains les pièces officielles d'une souscription de £3,200.

A cette occasion, N. T. C. F., Nous devons naturellement vous mentionner le bel exemple de la paroisse de St. Hugues, qui, la première avec son pasteur, nous présenta, au jour même de notre Installation, la somme de £300, dont £100, offrande de la fabrique, et le reste, don de M. le Curé et de ses paroissiens. A son exemple, la petite paroisse de la Présentation n'a pas tardé à s'engager pour une somme encore plus considérable, et £133 10s. 0d. est la souscription qu'elle a déjà commencé à payer, conjointement avec son Curé, qui y est pour une somme égale, et la fabrique pour £101 0s. 0d.

Voilà donc, N. T. C. F., que la Providence se déclare ouvertement

pour notre Etablissement Episcopal ! Comment pourrions-nous, après cela, hésiter un instant à suivre ses bienveillantes inspirations ? Comment pourrions-nous nous refuser à des démarches si généreusement exprimées et si spontanément efficaces ?

Aussi, N. T. C. F., Nous sommes tellement convaincu de la volonté du Ciel en tout ceci ; et en même temps, Nous sommes si bien décidé à y concourir de toutes nos forces, que Nous ne reculons pas devant la responsabilité personnelle d'une telle entreprise. Bien plus, Nous sommes décidé à nous imposer, avec plaisir, tous les sacrifices particuliers qu'exige de nous l'importance de cette affaire, à ce point de Nous mettre, pour-ainsi-dire, dans un état de gêne peu convenable peut-être à Notre position, afin de concourir, plus efficacement, à la mise générale. C'est pour cela, qu'au lieu de faire les dépenses et l'entretien d'une maison, où il nous serait si doux de donner l'hospitalité à notre généreux Clergé, nous irons cependant, cet automne, nous loger au nouveau Collége, et cela afin d'y vivre plus économiquement, jusqu'à ce que des circonstances plus favorables nous permettent de revenir demeurer plus près de vous, et à côté même de Notre Eglise Cathédrale. Pendant les années de cette construction, Nous continuerons à nous servir de l'église actuelle ; et dans tous les cas, Monsieur le Curé, avec ses Vicaires, demeurera au Presbytère, toujours prêt à vous donner, comme ci-devant, tous les soins et les services du saint Ministère.

Telle est, N. T. C. F., la résolution que Nous avons prise, après avoir prié et fait prier, et après en avoir délibéré avec notre Clergé et les membres de l'Administration diocésaine. Nous vous avons donc pleinement révélé notre pensée. A vous de la peser mûrement, et de demander instamment au Seigneur de daigner la bénir !

Maintenant, si nos vues n'étaient pas les vôtres, si, contrairement à notre attente, contrairement à vos intérêts pécuniaires, contrairement surtout au bien de la paix et au bonheur de l'union fraternelle entre vous, comme aux bénédictions de l'union filiale avec Nous ; si, disons-nous, contrairement à tous ces motifs, vous pensiez devoir agir autrement, Nous nous en affligerions, et Nous vous prierions de Nous en manifester régulièrement votre détermination, afin que nous nous épargnions à Nous-même, les frais d'un édifice qui, devant être à votre usage autant qu'au Nôtre, nous deviendrait extrêmement difficile sans votre participation, et en quelque sorte inutile sans votre concours. Car, encore une fois, Nous vous le répétons, Nous n'avons aucune intention d'amener un démembrement de paroisse, encore moins d'exciter une division quelconque, ni un refroidissement de charité (quelque léger fut-il), dans le cœur des paroissiens de la Ville et de la Campagne. Au contraire, c'est pour vous unir plus intimement, que Nous vous écrivons aujourd'hui,

puisque vous êtes tous, à un égal degré, nos enfants bien-aimés, et la portion chérie de notre héritage épiscopal.

Nous vous l'avouons, N. T. C. F., en terminant cette Lettre Pastorale, Nous vous l'avouons avec une sorte de complaisance, Nous nous réjouissons beaucoup, tout en soignant vos besoins spirituels, de pouvoir encore ménager vos intérêts temporels, et vous épargner des frais et des dépenses, qui, à la suite des déboursés considérables que vous avez déjà subis, auraient pu vous devenir véritablement onéreux, dans des années de médiocres revenus, et lorsque vous avez encore des dettes assez pressantes à acquitter envers votre Fabrique. Car il est évident que s'il vous eût fallu entreprendre vous-mêmes, immédiatement, une nouvelle Eglise et payer, en même temps, les arrérages que vous devez à celle-ci, votre position eut été extrêmement défavorable. Mais Nous espérons, par la mesure présente, vous préserver d'une grande partie de ces embarras. Veuillez donc bien Nous seconder, N. T. C. F., et nous rendrons ensemble d'éternelles actions de grâces au Seigneur, si, avec le bon vouloir du Clergé, avec l'assistance de tous nos frères, nous pouvons, en peu d'années, achever l'édifice que nous nous proposons d'élever à la Majesté de Dieu, à l'honneur de la Religion et à la plus grande gloire du bienheureux St. Hyacinthe.

Que la volonté du Seigneur, le Père Tout-Puissant, que la paix de Jésus, son Divin Fils et que la grâce de Dieu le Saint-Esprit soit avec vous tous! Ainsi soit-il.

DONNÉ à St.-Hyacinthe, sous notre seing et sceau, avec le contreseing de notre Secrétaire, le dix-huit août mil huit cent cinquante-trois.

† J. C. EV. DE ST. HYACINTHE.

DIOCESIS SANCTI HYACINTHI

PAR MONSEIGNEUR,

L. Z. MOREAU, Ptre.
Secrétaire.

[Vraie copie],

L. Z. Moreau Ptre *Secrétaire.*